



D.2020.02.05.3.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 05 Février 2020

3 – PLANIFICATION ET ECO MOBILITÉS

3.1 – Partenariat : avenant n° 22 à la convention cadre Tisséo Collectivités / aua/T du 23 mars 1998 pour l'année 2020 – autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille vingt, le cinq février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (Mme Traval-Michelet)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire			X
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc			X
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Tisséo Collectivités a choisi d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Urbaine (aue/T), association au sein de laquelle est mise en œuvre une concertation entre différentes personnes morales, notamment à travers des travaux liés à l'urbanisme, à la planification, à l'aménagement et à la gestion du territoire.

Tisséo Collectivités souhaitant poursuivre son partenariat avec l'aue/T pour mener à bien les réflexions et démarches d'intérêt commun, a approuvé par délibération n° 98.03.02.7.1 une convention-cadre dont les dispositions règlent les modalités de collaboration des deux organismes. Le montant de la subvention annuelle que verse Tisséo Collectivités à l'aue/T est déterminé chaque année et fait l'objet d'un avenant à la convention initiale.

Pour l'année 2020, le programme de travail partenarial est en cours de préparation, en vue de son adoption par le Conseil d'Administration de l'aue/T. La contribution de Tisséo Collectivités correspondrait à un montant de 550 000 euros, incluant :

- **Une contribution à la mise en œuvre et à l'évaluation du Projet Mobilités 2020.2025.2030** valant révision de PDU : participation aux dispositifs de gouvernance et accompagnement territorial (commissions territoriales...), mise à jour des outils de suivi et d'évaluation (observatoire du PDU...), mise en œuvre de fiches actions (17 : identification des zones apaisées et détermination des principes d'aménagements ; 33 : périmètre de réflexion partenarial sur la stratégie stationnement ; 25 : desserte QPV - identification des freins et leviers dans les quartiers), diagnostic des EPCI limitrophes au ressort territorial (démographie, éco, réseaux, développement urbain, organisation).
- **Une assistance à la mise en œuvre opérationnelle des schémas directeurs cyclable et piéton d'agglomération** : création de l'observatoire des mobilités cyclables (définition des indicateurs et maquettage), analyse corridor REV (stationnement, connexion réseaux, cohérence autres politiques publiques), production de fiches de cas pour le schéma directeur piéton (analyse et propositions de traitement des espaces publics).
- **Une contribution aux projets TAE - CLB** : mission d'assistance générale, études intermodales et urbaines dans le cadre du pacte Etat/Métropole, accompagnement pour le dossier d'enquête publique environnementale.
- **Un accompagnement dans l'élaboration des pactes urbains** fléchés au SCoT et au Projet Mobilités (notamment Linéo 10, Linéo 6, Linéo 9, TAE/CLB, Léguevin) et dispositif d'évaluation.
- **Une contribution aux travaux de seconde révision du SCoT** : définition de la ville intense et des urbanités possibles autour des pôles d'échanges multimodaux, assistance à la commission mixte SMEAT / Tisséo Collectivités.
- **Une contribution sur l'organisation et l'évolution du réseau** : assistance technique à l'étude centre-ville de Toulouse, appui à l'adaptation du réseau bus (prolongement Linéo, optimo, LEX, ...) sur les autres territoires, détermination du potentiel de clientèle captable et indice de qualité de la desserte, évaluation du réseau Linéo, préparation de l'évaluation avant/après du prolongement T1, prolongement LAE, vision long terme du réseau, intermodalité des réseaux et gares-amonts.

- **Une assistance à la politique d'écomobilité** : élaboration du schéma directeur Ecomobilité, accompagnement dans la production des plans de mobilités, accompagnement technique à l'élaboration du schéma directeur covoiturage, actualisation des diagnostics des zones d'activités, étude de valorisation de l'apport du télétravail et des tiers-lieux.
- **Une contribution au volet connaissance des pratiques de mobilités** : exploration des nouveaux outils et méthodes de connaissance de la mobilité (tracking, wifi, voitures connecté...), poursuite de la modélisation et évolution de l'outil.

Ces études ont vocation à être utilisées par les différents partenaires de l'agence, et ne sont pas destinées à l'usage exclusif de Tisséo Collectivités.

Elles peuvent donc être financées dans le cadre du programme partenarial annuel.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 22 à la convention-cadre entre Tisséo Collectivités et l'aua/T du 23 mars 1998, pour l'année 2020, selon les principes fixés ci-dessus, et d'en autoriser la signature sous réserve de l'adoption par le Conseil d'Administration de l'aua/T du programme de travail partenarial.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant n° 22 à la convention-cadre entre Tisséo Collectivités et l'aua/T pour un montant global de 550 000 euros et selon les principes de la présente délibération.

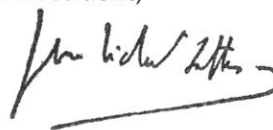
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer cet avenant.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65738 du budget de Tisséo Collectivités 2020.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- à Madame la Présidente de l'aua/T.
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES